

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0010742 194584

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 02391 Société :

Actif Pensionné[e] Autre :

Nom & Prénom : CHABANI ABDALLAH

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661 178767 Total des frais engagés : 18400 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24 NOV. 2023

Nom et prénom du malade : CHABANI ABDALLAH Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HNA - EPGO

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : R

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : M

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CAYRE Le : 24/11/2023

Signature de l'adhérent[e] :

Dr. Saïd CHRAIBI

Professeur en Cardiologie
de la Faculté de Médecine
de Casablanca

Ancien Médecin des Hôpitaux de Genève

Spécialiste des maladies du cœur
et des vaisseaux

Cardiologie adulte - Cardiologie pédiatrique
Hypertension artérielle - Echographie Doppler
Holter tensionnel - Holter rythmique - Epreuve d'effort



الدكتور سعيد الشرايبى

أستاذ في أمراض القلب
طبيب سابق بمستشفيات جنيف

أخصائي في أمراض القلب والشرايين
وارتفاع الضغط الدموي

الشخص بالصدى - الهولطير - الشخص بالجهة

24 NOV. 2023

N°DE : 092040482
PHARMACIE LM V

28, Bis Rue Salonique Angle
Rue de Rome Casablanca le :
Tél : 0522 85 43 95
Tel : 06 00 06 02 08
RC 318383 ICE 002791300087

LOT 22A27B 3
EXP 01 2026
PPV 81,00 DH
Exp 01/2026
PPV 81,00 DH

LOT : 23174 PER : 09/2028
PPV : 100,70 DH
LOT : 23172 PER : 09/2028
PPV : 100,70 DH

LOT : 23172 PER : 09/2028
PPV : 100,70 DH

LOT : 23172 PER : 09/2028
PPV : 100,70 DH
LOT : 23172 PER : 09/2028
PPV : 100,70 DH

LOT : 23172 PER : 09/2028
PPV : 100,70 DH

LOT : 307 PER : FEV 2026
PPV : 77 DH 20

LOT : 307 PER : FEV 2026
PPV : 77 DH 20

LOT : 315 PER : AUT 2026
PPV : 77 DH 20

طع شارع عبد المؤمن وشارع أنوال، الطابق الخامس، رقم 501 (فوق مقهى المدينة) ، الدار البيضاء
Abdelmoumen Center - Angle Bd Anoual et Bd Abdelmoumen, 5^{me} étage, n°501 (au dessus du café Al Médina), Casablanca

E-mail : sdchraibi@gmail.com - Tél/Fax : 05 22 86 00 46 - 05 22 86 04 46
الهاتف / الفاكس :

27/10/2013 = 110,80
uf Canadeo Agence

14710x3 = 441,30

0 - 1 - 0
11 No Feb 10

PPV: 147DH10
PER: 05/25
LOT: M1621-1

PPV: 147DH10
PER: 09/25
LOT: M2994-2

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Professeur CHRAIBI Said
CARDIOLUGE
Abdelmoumen El Thoudi Elg. Bd
Tél.: 05 22 86 00 46 - 05 22 86 04 46

32

1549,90

IMPACT LMV
28, Bis Rue Sainte Anne
Rue de Rome Grablanc
Tél: 05 22 85 43 95
Tel: 06 00 06 07 08
RC 318383 ICF 00217913000087

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.